



AVIS PUBLIC

ADOPTION DE QUATRE RÈGLEMENTS

AVIS est par la présente donné, que le mardi 28 novembre 2017, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin a adopté les règlements suivants :

- **Règlement n° 1-2017** – *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication.*
- **Règlement n° 2-2017** - *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires.*

De plus, à cette même date, le Comité exécutif a adopté les règlements suivants :

- **Règlement n° 3-2017** – *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Comité Exécutif à l'aide de moyens de communication.*
- **Règlement n° 4-2017** – *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif.*

Vous pouvez consulter ces règlements sur notre site Internet à l'adresse : www.csmv.qc.ca (sous l'onglet La CSMV – Politiques et règlements), ainsi qu'au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil, lors des heures d'ouverture.

AVIS DONNÉ à Longueuil, ce 13^e jour du mois décembre 2017.

Me Julie Brunelle
Secrétaire générale